

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME**LES CRITÈRES D'EMBAUCHAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Au cours du débat constitutionnel le gouvernement a déclaré que la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces était l'un de ses objectifs. Pourtant, ainsi que le signale le bulletin de mars de la COPA, le ministère fédéral des Transports refuse même d'autoriser des francophones bilingues du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario à demander à travailler comme contrôleur de la circulation aérienne dans la province de Québec. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que tous les ministères du gouvernement fédéral reçoivent l'ordre de cesser de tenir compte de facteurs géographiques dans leurs critères d'embauchage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS**LA NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DU TRANSPORT DES
CÉRÉALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, le poste de coordonnateur du transport des céréales a été créé par le député de Végreville (M. Mazankowski) lorsqu'il était ministre des Transports, et cet organisme a joué un rôle de catalyseur en permettant au Canada de réaliser des exportations record de céréales au cours de la dernière campagne agricole. Or ce poste demeure sans titulaire depuis que M. Hugh Horner a remis sa démission en octobre 1980. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

● (1410)

Que le ministre des Transports manifeste son appui à cet organisme en annonçant sans délai la nomination d'un remplaçant à M. Horner au poste de coordonnateur du transport des céréales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT**

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, notre pays est dans la mouise. Les Canadiens sont assaillis par une foule de problèmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Les sociétés pétrolières nous volent, les taux d'intérêt sont exorbitants, le chômage bat tous les records, les prix des maisons sont inabordables pour la plupart des gens, et pour couronner le tout, nous sommes affligés d'un gouvernement qui refuse ou qui a peur de lever le petit doigt, surtout dans un certain domaine.

Des voix: Règlement!

M. Deans: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et avec l'appui du député de Beaches (M. Young), je propose:

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures en vue de s'assurer que l'accord imminent qui limitera les importations aux États-Unis de voitures et de camions japonais ne provoquera pas une recrudescence des importations de ces véhicules japonais au Canada; en outre, que l'on cherche à conclure des ententes visant à continger les importations de véhicules étrangers au Canada jusqu'à ce que les manufacturiers canadiens aient complété leur programme de réorganisation.

Mme le Président: Y a-t-il unanimité sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Sachant que le président Reagan des États-Unis sera dans la capitale demain et que Moscou, par la force des armes, prive les peuples d'Afghanistan, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Bulgarie, de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Roumanie, de Lettonie, de Lituanie, d'Estonie et d'Ukraine, entre autres, du droit de choisir leur propre régime gouvernemental et socio-économique, je propose, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que la Chambre prie le premier ministre de discuter de cette question avec le président Reagan cette semaine, en même temps que des moyens par lesquels le Canada et les États-Unis peuvent travailler efficacement à obtenir l'autodétermination pour tous les peuples qui sont maintenant derrière le rideau de fer.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.